



Commune de CEYRAS

COMPTE RENDU Séance du 24 mai 2022 A 20h30

1-Procès verbal de la séance précédente

Approbation du compte rendu de la séance du 05 avril 2022

Un point est rajouté à l'ordre du jour, voté à l'unanimité, il s'agit de la modification du contrat statutaire.

Présents : Jean-Claude Lacroix, Nadia Dehaese, Claude Lestocard, Hugues Céret, Jean-Luc Gaborit, Magali Tena, Daria Picard, Céline Aussillous, Nancy Banégas, Françoise Pous, Henri Graves, Christophe Caumel, Julien Bermond, Sébastien Romiguiier.

Absents excusés : Stéphanie Baumes

DELIBERATIONS

1. Approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion 2021. Le compte de gestion est confectionné par le comptable public, qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire. Après vérification de leur régularité formelle, et cela en application du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le Compte de gestion.

2. Affectation de résultats

À la clôture de l'exercice, seul le vote du compte administratif par l'organe délibérant constitue l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale (art. L 1612-12 du CGCT) et permet de dégager les éléments à prendre en compte pour l'affectation du résultat.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	124 537,09 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	70 372,34 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	194 909,43 €
D Solde d'exécution d'investissement	212 853,71 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 194 909,43 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	132 075,31 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	62 834,12 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité l'affectation de résultat.

3. Approbation du compte administratif

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte administratif 2021. Le compte administratif est le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses réalisées dans un exercice comptable donné. Monsieur Céret explique les principales évolutions des dépenses et recettes, les écarts constatés.

		Dépenses en €	Recettes en €
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	769 467.70	894 004.79
	Section d'investissement	319 204.49	350 197.16
Report de l'exercice 2020	Report en section de fonctionnement (002)		70 372.34
	Report en section d'investissement (001)		181 861.04
Restes à réaliser à reporter en 2022	Section fonctionnement		
	Section investissement	374 931.92	30 002.90

Le résultat de clôture de l'exercice en fonctionnement est de 194 909.43 € et le résultat de clôture de l'exercice d'investissement est de 212 853.71 €.

Hors de la présence de M. LACROIX Jean-Claude, après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif pour l'exercice 2021 du budget principal.

Monsieur Lestocard demande quel est le taux d'endettement de la commune ?

Monsieur Ceret précise qu'il a déjà donné ces chiffres lors d'un précédent conseil et que nous sommes endettés à hauteur de plus ou moins 900 000€.

Hugues Ceret évoque l'opportunité de réaliser un emprunt compte tenu des taux d'intérêt relativement bas pour réaliser l'opération de la place.

On ne peut pas se prononcer sur une somme exacte car on ne connaît pas les subventions ce que vont accorder ou pas les financeurs mais on peut donner une fourchette entre 150 000€ et 200 000€.

Céline Aussillous apporte une précision sur le fait que l'on a des prêts qui vont se terminer. Notre endettement ne va pas trop augmenter.

Magali Tena informe qu'à la fin du mandat on sera au même niveau d'endettement qu'au début.

Sébastien Romiguié demande si on peut emprunter plus et faire autre chose ?

Monsieur le Maire répond par la négative, l'argent est ciblé il porte sur des opérations précises. On peut demander 80% de la somme.

Claude Lestocard demande sur combien d'années ?

Monsieur le Maire répond un maximum

Hugues Céret informe que cet aménagement est censé durer, on peut donc envisager une trentaine d'années.

Claude Lestocard précise que l'idée est de garder de la trésorerie.

Hugues Ceret précise qu'à la fin du mandat le taux d'endettement sera équivalent à celui du début de mandat. L'idée n'est pas d'endetter plus la commune, par rapport au montant initial en capital.

Monsieur le Maire confirme que l'idée est de garder le même niveau

Céline Aussillous précise que cela permet de profiter des taux bas proposés actuellement.

Monsieur le Maire ajoute que la commune depuis 20 ans ne s'est pas fortement endettée. Si on fait un emprunt aujourd'hui c'est pour faire mieux. Rester dans la même philosophie.

Magali Tena ajoute que lors d'une formation finance on nous avait fortement incité à emprunter.

Hugues Céret souligne que concernant l'affectation en fonctionnement réalisé, pas beaucoup de communes peuvent se le permettre. Il remercie le personnel pour le travail que représente l'élaboration des différents documents.

4. Versement d'une redevance pour l'occupation du domaine public par des opérateurs de télécommunication.

Considérant que l'occupation du domaine public donne lieu à versement de redevance, il est proposé de fixer un tarif conformément au décret en vigueur.

Jean-Luc Gaborit présente l'information qu'il a obtenu lors d'une réunion avec Hérault Energies, pour exemple Orange peut nous devoir environ 600€, il s'agit des opérateurs de télécom.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le versement de cette redevance.

5. Adhésion à une commande groupée de papier, marché porté par la Communauté de Communes du Clermontais.

Afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur les achats, la communauté de communes propose de travailler ensemble sur la constitution d'un groupement de commandes à l'échelle du territoire communautaire.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité l'adhésion au groupement de commande.

6. Admission en non valeur d'articles irrécouvrables sur le budget principal

Une liste dressée par le Trésorier pour un montant de 442.47€ est présentée.

Hugues Ceret précise qu'il s'agit de créances anciennes pour lesquelles toutes les mesures de recouvrement ont été menées.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité l'admission en non valeur.

7. Décision modificative

Une décision modificative doit être prise concernant l'affectation de résultat, il s'agit d'inscrire les sommes et articles suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct	2 075,31 €	
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc	2 075,31 €	
R 10226 : Taxe d'aménagement	2 075,31 €	
R 1068 : Excédents de fonctionnement		2 075,31 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves	2 075,31 €	2 075,31 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers		2 075,31 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		2 075,31 €

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité la décision modificative présentée.

Monsieur le Maire remercie le personnel pour le travail effectué, il a conscience que compte tenu de la taille de la commune en comparaison avec les autres collectivités dont il a eu l'expérience cela est important.

Céline Aussillous estime en tant que membre de la commission finances que la commune est bien gérée.

Nadia Dehaese précise que Hugues Céret a pu répondre à ses questions ! Il y a des choix budgétaires qui ont été fait mais qui paraissent logiques. Est-ce que l'opposition aurait fait ces choix ? pour exemple le cheminement St Félix plus large ? Peut être les mêmes. Au-delà de cela il y a une bonne gestion. Si on peut endetter moins c'est bien.

Claude Lestocard constate que les opérations se sont accélérées depuis 2 ans.

Magali Tena ajoute depuis 20 ans

Pour Claude Lestocard cela est plus visible et apporte un sentiment que « ça bouge ».

Monsieur le Maire trouve cette remarque très positive mais surprenante.

Monsieur le Maire à un moment donné quand on est dans la rue on voit ou ne voit pas on ressent ...quand on devient élu on vit des choses. Prenez les budgets de 20 ans et vous verrez la dynamique de la commune. Il y a la même dynamique, il n'y a pas la même sensibilité, vision partagée...

On ne pourra jamais dire qu'il y a eu une politique électoraliste. On a fait que continuer des programmes. Pour faire un projet il faut 3 ans, négocier les subventions, faire des études...

Claude Lestocard reconnaît que le fait d'être aux affaires est différent.

8. Demande de subvention auprès d'Hérault Energies

Dans le cadre de l'extinction de l'éclairage public la nuit, la commune souhaite faire l'acquisition d'horloges astronomiques. Cette action peut s'inscrire dans le dispositif des certificats d'économie d'énergie et faire l'objet de subvention. Jean-Luc Gaborit précise que de plus en plus de communes le font. Aujourd'hui pour des motifs d'économie d'énergies demain pour éviter les augmentations. Clermont l'expérimente cela se passe très bien.

On avait déjà fait installer d'autres horloges.

Claude Lestocard demande quelle est l'incidence sur les incivilités.

Monsieur le Maire précise que selon les statistiques de la gendarmerie il n'y a pas plus de cambriolages.

Claude Lestocard demande le chiffrage des économies

Jean-Luc Gaborit évoque 4000€ d'économies, nous ne consommons pas beaucoup depuis le changement en LED.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a quelques années nous avons changé notre éclairage, 200 000€ subventionné à 80% (40 000€ à notre charge) pour faire un lien également avec ce qui a été dit sur les projets avant cette

mandature.

Hugues Céret précise que la facture de 40 000€ annuels est passée à 25 000€. La prochaine étape sera de trouver des solutions d'économies au groupe scolaire qui est devenu le poste le plus couteux.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité la demande de subvention.

9. Modification du contrat d'assurance statutaire

Monsieur Céret explique que le contrat d'assurance peut être modifié afin d'économiser sur le montant de la cotisation.

Contracté il y a une vingtaine d'années, son coût est de 20 000€. Nous voulions résilier cette assurance mais le Centre de Gestion nous a alerté sur le fait que la facture peut être lourde pour la collectivité en cas d'accident, il nous a donc conseillé de diminuer la participation en 2023.

Claude Lestocard demande de quel montant est l'économie ?

Hugues Céret répond de plus ou moins 7000€

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité la modification du contrat statutaire.

INFORMATIONS

1. Tour des élections

Organisation des journées du 12 et 19 juin. Les créneaux vont être diminués.

Jean-Luc Gaborit et Claude Lestocard ne seront pas là le 19 juin

2. Tirage au sort des jury d'assises :

- Madeleine Anglade
- Demange Sébastien
- Vallet Grégory

